

EN BREF

- **07 octobre** – Retraite : [une revalorisation de la valeur de service du point Agirc-Arrco](#) prendra effet au 1er novembre. Depuis 2019, la valeur d'un point était de 1,2714€. La revalorisation s'élève à 1%, soit une nouvelle valeur de point à 1,2841€.
- **15 octobre** – Risques cyber : à l'occasion du mois européen de la cybersécurité, l'EIOPA a réalisé [une revue](#) des impacts cybers sur le secteur de l'assurance.
- **16 octobre** – Santé : la FFA a publié son livre blanc avec [diverses propositions pour la "Grande Sécu"](#), telles que la remise en question du cadre du contrat responsable par le déplaçonnement des remboursements des dépassements d'honoraires ou par la non prise en charge systématique des tickets modérateurs, ou que le développement de conventions avec les professionnels de santé.
- **19 octobre** – Epargne : [une revalorisation de la rémunération du LEP](#) est envisagée suite aux rendements observés. Actuellement, la revalorisation du LEP est de 1% et elle pourrait passer à 1,5% dès le 1er novembre.
- **21 octobre** – Santé : les mutuelles sont dans l'incapacité de modérer leurs tarifs pour 2022. Plusieurs facteurs expliquent [cette hausse des cotisations](#) entre 7 et 10%, telles que la population vieillissante, les soins de plus en plus coûteux mais aussi la mise en vigueur de la réforme "100% Santé". Celle-ci a fait grimper les prix des soins concernés.
- **29 octobre** – Assurance vie : malgré l'intérêt croissant des Français pour les placements en unités de compte, le mois de septembre a connu une [collecte nette positive](#) de 1,8 milliard d'euros dans les fonds en euros. En août, ce montant s'élevait à 2,2 milliards d'euros. En septembre 2020, ce montant était négatif avec -200 millions d'euros.

Retour sur 2020 : le rapport de l'ACPR

L'ACPR a publié le 12 octobre dernier son rapport annuel concernant [les chiffres 2020 du marché français de la banque et l'assurance](#). L'année 2020 fût une année particulièrement éprouvante pour l'économie française en raison de la crise sanitaire et économique. Le secteur assurantiel a lui aussi été freiné par la crise. Ce ralentissement s'illustre par une évolution à la baisse du taux de croissance du total de bilan passant de 8% en 2019 à 3% en 2020. L'environnement de taux bas persistant a participé à ce ralentissement.

L'assurance vie a subi une forte diminution de la collecte nette (-7 milliards d'euros). Ce résultat est le fruit d'un comportement de collecte très hétérogène entre les deux supports d'assurance vie. Le support euro accuse une décollecte nette de -30,9 milliards d'euros tandis que le support en unité de compte enregistre une collecte nette de 23,9 milliards d'euros. Ce phénomène est donc la conséquence de la crise sanitaire et de l'environnement de taux bas qui a réorienté l'offre d'épargne vers des supports en unité de compte.

Concernant l'activité non-vie, la situation n'a pas été la même suivant les différentes branches. La branche automobile observe une baisse de la sinistralité en 2020 tandis que la ligne d'activité de dommages aux biens des professionnels enregistre une croissance de sa sinistralité de 46.1% conséquence de la prise en charge de la perte d'exploitation. Il résulte de ces situations diverses une

hausse de la sinistralité globale qui vient dégrader le résultat technique du secteur en baisse de -41% par rapport à 2019. L'augmentation des primes collectées s'est révélée insuffisante pour pallier la hausse de la sinistralité.

Enfin, la crise économique et sanitaire couplée à une situation de taux bas persistante n'a pas mis en défaut la solvabilité des assureurs. En moyenne, le ratio de solvabilité s'établit à 242% et reste donc bien supérieur à ce qu'impose la réglementation.

Lisibilité des assurances emprunteur

Les acteurs de l'assurance emprunteur ont décidé de renforcer la [lisibilité des contrats](#) à la demande du ministre de l'Economie et des Finances. Cela permettra aux consommateurs de pouvoir comparer au mieux les différentes garanties et tarifs proposés sur ce marché à travers deux axes :

- La présence de la garantie Invalidité au sein du contrat et son application en rapport ou non avec la reconnaissance de l'invalidité par la Sécurité Sociale,
- Les primes, qui peuvent être fixes ou évolutives en fonction du capital restant dû, devront également apparaître en cumulé au bout de huit années d'assurance.

La résiliation infra-annuelle des contrats n'est cependant toujours pas à l'ordre du jour en assurance emprunteur.

◆ Forsides participe au 20^e Congrès des Actuaire du 9 novembre ◆

Retrouvez-nous aux ateliers Forsides lors du congrès et participez au jeu concours Forsides !